



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 21 Février 2017

Ouverture de la séance à 19 heures 30

Absents excusés : Corinne CLAUDE qui a donné pouvoir à Daniel GRANJON, Philippe FICHET
qui a donné pouvoir à Françoise SCHNEUWLY.

Secrétaire de séance : Roger GUISSSET

Lecture des délibérations du 20 décembre 2016

1° **FINANCES** :

• **Comptes Administratifs 2016:**

- **Budget général 2016**

- Adoption du compte de gestion :
 - Excédent d'exploitation de : 347 660.41 €
 - Déficit d'investissement de : 89 846.49 €
- Affectation du résultat d'exploitation :
 - Affectation à la couverture des restes à réaliser : 119 448.00 €
 - Affectation au déficit d'investissement : 89 846.49 €

Ce qui se traduira par une inscription au 1068 de : **209 294.49 €**
- Affectation à l'excédent antérieur reporté (R 002) **138 365.92 €**
- Reprise du déficit d'investissement (D 001) **89 846.49 €**

- **Forêts**

- Adoption du compte de gestion :
 - Excédent d'exploitation de 91 857.65 €
 - Excédent d'investissement de 5 266.31 €
- Affectation du résultat d'exploitation :
 - Affectation à la couverture des restes à réaliser : 28 483.69 €

Ce qui se traduira par une inscription au 1068 de : **28 483.69 €**

 - Affectation à l'excédent antérieur reporté (R002) **63 373.96 €**
 - Reprise de l'excédent d'investissement (R 001) **5 266.31 €**

- **CCAS**

- Adoption du compte de gestion :
 - Excédent d'exploitation de : 13 052.64 €
- Affectation des résultats :
 - Affectation à l'excédent antérieur reporté (R 002) : **13 052.64 €**

- **LOTISSEMENT**

- Adoption du compte de gestion :
 - Déficit d'exploitation de 40 580 €
 - Excédent d'investissement de 230 000 €
 - Affectation du résultat d'exploitation :
 - Reprise du déficit de fonctionnement D 002 40 580 €
 - Reprise de l'excédent de fonctionnement R 001 230 000 €
 - Reprise des restes à réaliser :
 - 350 000 € en recettes de fonctionnement
 - 309 420 € en dépenses de fonctionnement
- Soit 40 580 € qui viennent couvrir le déficit de fonctionnement
- 350 000 € en dépenses d'investissement
 - 120 000 € en recettes d'investissement
- Soit 230 000 € qui sont couverts par l'excédent d'investissement

Après approbation des comptes de gestion et affectation des résultats d'exploitation 2016, les comptes administratifs du budget général, de la forêt, du CCAS et du lotissement, ont été adoptés à l'unanimité, en l'absence du Maire, par les membres présents du Conseil Municipal, sous la présidence de Patrice ZERBIN.

• **Subventions pompiers :**

Le Conseil municipal donne son accord, comme les années précédentes, au remboursement au corps des sapeurs pompiers, des différentes cotisations et assurances acquittées au titre de l'union départementale et de la fédération nationale : soit 1 998,70 €

• **Formation scolaire aux premiers secours :**

Delphine GAIFFE, responsable de la commission scolaire, rappelle qu'il y a lieu de passer une convention entre l'union départementale des sapeurs pompiers du Doubs et la commune de Mathay dans le cadre de la formation aux premiers secours des élèves du primaire. A ce titre une subvention de 125 € sera versée à l'UDSP25.

• **Garantie accordée à Néolia :**

Dans le cadre de la construction de 6 logements PSLA la commune accorde à Néolia des garanties à hauteur de 121 500 € pour l'emprunt réalisé au Crédit Foncier. Une garantie similaire avait été accordée à Habitat 25 dans le cadre de la construction du Carré de l'Habitat aux Champs de l'Epine.

• **Convention 2017 avec les Francas :**

Lydie TAVERDET précise que la participation communale inscrite au budget 2017, proposée par les Francas sera identique à celle de 2016, soit 163 681 €. Cette somme couvre l'ensemble des dépenses des activités périscolaires, encadrement des repas, vacances, accueil des mercredis et samedis, accompagnements addos, animations réforme scolaire, accueil des 3 ans.

2° POINT TRAVAUX, ACHATS, PROJETS EN COURS

• **Réception des travaux rue du Pont**

- **Voirie EUROVIA :** Les travaux ont été réceptionnés en janvier et sont en attente du décompte final pour règlement du solde

- **Enfouissement des réseaux VIGILEC** : Une réception provisoire a été faite. Le coût final de la dépense sera inférieur au prévisionnel.

- **Lotissement Loth/Graizely**

- **Travaux d'électricité** : La desserte électrique du lotissement sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYDED, avec un coût d'opération estimé de 18 340 €.
- **Vente des terrains** : Composés de 4 parcelles totalement viabilisées, les lots ont tous trouvés acquéreurs (Lots 1 et 3, de 6,5 ares pour 59 540 €, lot 2 de 7,5 ares pour 68 700 €, et le lot 4 de 12 ares pour 109 920 €.

3° PERSONNELS

- **Régime indemnitaire**

La délibération concernant le régime indemnitaire, prise en 2002, ne correspond plus aux textes en vigueur. De ce fait, le conseil municipal a repris une délibération plus conforme au contexte actuel, validée par les services du centre de gestion.

- **Embauche d'un vacataire**

La distribution des documents d'information communale sera réalisée par Danielle ZANDOMENEGHI. Ce travail étant ponctuel et à caractère discontinu a été conclu par un acte d'engagement de vacataire.

4° CCAS

Epicerie Paniers Solidaires : Les travaux du magasin de Mandeuve seront terminés le 23 février. Toutes les personnes de Mathay bénéficiant de la Banque Alimentaire seront à nouveau reçues par une élue du CCAS.

5° JEUNESSE SCOLAIRE PERISCOLAIRE

- **Frais de voyages, collèges et lycées**

- A l'occasion du voyage pédagogique (127 €) des classes de 3^{ème} des 3 et 4 avril, une subvention de 50 € sera allouée aux élèves de Mathay pour couvrir une partie de la charge restant aux familles.
- La même subvention de 50 € est allouée à tout enfant de Mathay participant à des séjours pédagogiques, à partir de 2017, dans le cadre des établissements scolaires du second degré, sur justificatif de ces participations par le chef d'établissement.
- Le montant de cette subvention, est valable pour 2017, mais aussi pour les années à venir, sauf si son montant devait être revu à la hausse comme à la baisse.

- **Primaire** :

- Le carnaval aura lieu pour les 2 écoles le 23 mars prochain avec pour thème la lettre **P** comme Pompier ou autres.
- La classe de CM2 est inscrite au stage de voile comme les autres années.

- **Maternelle** : En maternelle, l'intervenante musicale fait un travail formidable avec les enfants des 3 classes, heureux de chanter, danser et jouer des instruments, dont une partie a été renouvelée.

Les vélos utilisés en maternelle étant bien endommagés, autorisation a été donnée d'en acheter 3 nouveaux, en début d'année.

- **ADEC :**

- L'ADEC faisait son assemblée générale le 11 février. Elle organise le 17^e salon du jeune lecteur les 14 et 15 octobre 2017 à l'Arche de BETHONCOURT . Elle continue de fournir un auteur ou un illustrateur aux enseignants, aux structures d'accueil ainsi qu'aux bibliothèques des communes adhérentes qui souhaitent les recevoir. Pour travailler avec un auteur, les classes étudient environ 7 à 11 textes, un véritable travail est donc réalisé en amont, ce qui satisfait vraiment les auteurs.
- La baisse des subventions de toute part leur cause des soucis quant à la réception des auteurs, les frais d'hébergements et autres, Mme VOIDEY présente à l'assemblée générale leur a conseillé de rencontrer le nouveau vice-président de PMA, en charge de la culture de PMA : Mr PERROT maire de BLAMONT qui ne connaît pas l'ADEC et de lui présenter leur projet. En effet, l'arrivée des petites communes qui voudraient adhérer au tarif de 0.50 € par habitant ne permettrait pas de proposer un auteur et en même temps du fait de l'adhésion, il ne pourrait pas le leur être refuser (la 1^{ère} ARCEY a demandé à adhérer à partir de cette année). Une augmentation de la cotisation serait alors à envisager, mais suffirait-elle ?

JEUNESSE : Statistiques tickets cinéma : La commune offre la possibilité aux jeunes de 6 à 20 ans, résidant à Mathay, d'obtenir un ticket de cinéma gratuit par trimestre. En 2016, 243 jeunes ont bénéficié de 741 tickets, soit 3 tickets par jeune. La somme engagée par la commune pour cette prestation est de 4001 €.

6° FORETS

- **Carrières communales** : Une consultation est en cours, pour le renouvellement du contrat de cubage des carrières, qui arrive à expiration.

7° ANIMATION CULTURE

- **Concerts** :

- Plus d'une centaine de personnes ont assisté au concert du groupe Fa Sol Ut qui a eu lieu en l'église de Mathay le 28 janvier.
- Le concert de la Saint Patrick, aura lieu le vendredi 17 mars dans la salle polyvalente, avec le groupe « Les OUDLER », qui vous présentera de la musique médiévale et celtique.

- **Les Marionnettes** : 70 personnes ont assisté au spectacle de Marionnettes présenté le 4 février en mairie. Ce spectacle organisé par un groupe d'assistantes maternelles bénévoles de Vieux Charmont, a ravi Petits et Grands.

- **Théâtre** :

- Les Zinsancey nous joueront leur pièce « Espèce menacée » les samedi 25 et dimanche 26 février à la salle polyvalente.
- Les Zigomatics nous présenteront le 11 mars, leur spectacle « minuit docteur IVANOV » à la salle polyvalente.

- **Marchés Paysans** : Trois dates nous ont été proposées à PMA, les 21 juillet, 8 et 15 septembre, sans garantie de voir la commune de Mathay retenue pour l'édition 2017.

8° ATTRACTIVITE ENVIRONNEMENT

- **Electricité** : Depuis le 1° janvier 2017, notre fournisseur d'électricité est Engie (GDF Suez), qui a remplacé EDF, fournisseur de l'année 2016. Les tarifs sont négociés en automne par PMA, pour l'ensemble des communes faisant partie du groupement d'achat.
- **Lumières de Noël** : Les éclairages ont été démontés. Nous ferons un point ce printemps pour acheter des motifs pour illuminer totalement la rue du Pont..
- **Site Communal** : Sa mise à jour se poursuit avec l'aide d' Emilie et de Roger. Vous pouvez nous joindre grace à la rubrique « nous contacter par mail » située à droite de chaque écran.
- **Communications** : Nous voyons des travaux se réaliser dans le village sans avoir d'information (dernièrement de gros cables étaient installés en sous terrain dans le réseau France Télécom), toutefois, le débit du réseau internet fait du yoyo et reste très faible, 0,5 Mo partie sud du village, alors qu'il transitait entre 1,8 et 2,8 Mo.
- **Bibliothèque** : Le bibliobus de la Médiathèque du Doubs qui passait nous desservir en livres tous les 4 mois ne passera plus que 2 fois par an à partir de 2017. Le premier passage se fera en avril.

9° INFORMATIONS DIVERSES

ETAT

- **Consultation des Domaines** : Le seuil réglementaire de consultation en matière d'acquisition est passé de 75 000€ à 180 000€. Ce relèvement des seuilss'accompagne d'une démarche qualitative en matière d'évaluation domaniale. Cette situation s'explique par l'absence de révision des seuils depuis plus de 15 ans.
- **Vidéo protection**
 - **Maintenance des systèmes** : A la suite du développement important des systèmes de vidéo-protection, la préfecture du Doubs nous demande, afin de garantir l'efficacité des systèmes existants, et une bonne utilisation aux fins de sécurité, d'assurer un entretien permanent des appareils installés.
 - **Développement** : La vidéo-protection a démontré son efficacité dans le cadre de moyen de prévention de la délinquance, en raison de son effet préventif et dissuasif. A ce titre le Fonds Ministériel de prévention de la délinquance est susceptible d'accéder partiellement au financement des futures installations.
- **La future Clinique** : A la suite du recours déposé par Pierre Roche, directeur du nouveau centre hospitalier Nord Franche Comté, pour bloquer la construction de la nouvelle clinique, qui avait l'aval de la Ministre de la Santé Marisol Touraine, une action a été engagée par Frédéric BARBIER, pour que ce projet trouve une issue favorable à son développement.

SENAT - Plate forme France Mobile : Cette plate forme a été créée à la suite de difficultés rencontrées par les habitants de certaines communes pour obtenir une bonne couverture du réseau « téléphonie mobile ».

DEPARTEMENT

- **Informatisation des communes** : Le conseil municipal a voté l'adhésion de la commune de Mathay à l'Agence Technique Départementale. Celle-ci est chargée de nous apporter une assistance technique, juridique ou financière dans le domaine de l'ingénierie publique. Son coût est de l'ordre de 0,60 € par habitant.
- **Gestion des bibliothèques municipales** : Le conseil municipal a voté le renouvellement de la convention de partenariat passée entre le département du Doubs et la commune dans le cadre du fonctionnement de la bibliothèque municipale. L'ensemble de ces bibliothèques constitue un réseau pour la promotion de la lecture. Afin de favoriser le développement des aides financières à l'investissement et au fonctionnement peuvent nous être attribuées. Cette convention est signée pour une durée de 6 ans.

PMA- PLUI Transfert des compétences : L'article 136 de la loi ALUR prévoit que la compétence en matière de Plan d'Urbanisme soit transmise aux EPCI. Dans le cadre de la commune de Mathay, le Conseil Municipal s'est prononcé pour conserver la compétence du droit des sols, au titre du PLU et de ne pas la transférer à PMA, afin de conserver la maîtrise totale sur le développement du village.

DIVERS

- **Carrières communales** :
Les carrières communales exploitées par la société Mairot ont rapporté à la commune, en 2016, la somme de 110 207 €.
- **Insee - Recensement de la population** : La population légale du village au 1^{er} janvier 2017, issue du recensement de 2013, est de 2 198 habitants.